

Ref : CA2025/68

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT DU PRIX DE THÈSE INTERDISCIPLINAIRE DE LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES DE BORDEAUX (MSHBx) ET DU VERSEMENT DU PRIX AFFÉRENT AUX LAURÉATS SOUS FORME DE BOURSES

⌚ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 décembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et L.713-9,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Le quorum étant atteint,

➤ Après en avoir délibéré,

⌚ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le règlement du prix de thèse interdisciplinaire de la Maison des Sciences, ainsi que les modalités de dotation et d'attribution des prix afférents aux lauréats concernés (cf. document ci-joint).

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 19 décembre 2025.

| | |
|---|----|
| Membres présents | 19 |
| Membres représentés | 16 |
| Nombre total (membres présents + membres représentés) | 35 |
| Nombre d'abstention (s) | 1 |
| Nombre de votants | 34 |
| Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s) | 0 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 34 |
| Nombre de suffrages pour | 34 |
| Nombre de suffrages contre | 0 |

Le Président,



Alexandre PÉRAUD



Publié le :

22 JAN 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

22 JAN 2026